



Personne agee vulnerable abusée par une de ces filles

Par **clic convivage**, le **04/08/2008** à **10:52**

Bonjour, je suis travailleur social et une question délicate m'a été posée. Une dame âgée de 78 ans vit chez une de ces filles (que nous appellerons fille 1). Cette dernière refuse qu'elle voit son autre fille (que nous appellerons fille 2). La fille 2 soupçonne sa soeur d'abuser financièrement de leur mère. La dame âgée n'est pas sous protection mais apriori semble vulnérable. D'après mes connaissances, si les deux personnes sont consentantes, personne ne peut les empêcher de se voir. Si c'est le cas, quelle est la démarche à faire ? Si la dame âgée est reconnue vulnérable par un médecin, une demande de mise sous protection peut être faite par la fille 2. Y a t-il d'autres démarches possibles ? est ce que les réponses données ne sont pas éronnées ? Je vous remercie par avance de votre réponse. Meilleures salutations EA

Par **jeetendra**, le **04/08/2008** à **12:20**

bonjour, avez vous pensez à faire intervenir un médiateur familial pour régler ce différent, cordialement